



COMM2A

2023 - 2024

COMM2A - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Cette formation diplômante complète ainsi le diplôme de 2ème cycle obtenu dans la discipline choisie.

COMM2A - Profil enseignement

17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme d'agrégation, totalisant 30 crédits, est construit autour de 4 axes qui correspondent à de grands objectifs d'apprentissage :

-

| | | | |
|-------------|--|------------------|-----------------------------|
| ○ MAGRE2120 | Didactique du qualifiant dans le domaine des sciences humaines et sociales | Sylvie Chiarucci | 18 [q1] [15h] [2 Crédits] ⓘ |
|-------------|--|------------------|-----------------------------|

○ Axe socio-affectif

| | | | |
|-------------|---|----------------|--------------------------------|
| ○ MAGRE2115 | Gestion des groupes et des conflits | Fabrice Dhume | 18 [q2] [0h+15h] [1 Crédits] ⓘ |
| ○ MAGRE2104 | Psychologie de l'apprentissage et du développement de l'adolescence | Perrine Pigeon | 18 [q2] [30h] [3 Crédits] ⓘ |

○ Axe savoir-faire

Les UE MAGRE2102 et MAGRE2103 doivent obligatoirement se prendre simultanément.

| | | | |
|-------------|--|--------------------------|--------------------------------|
| ○ MAGRE2106 | Micro-enseignement | Géraldine André (coord.) | 18 [q1] [0h+15h] [1 Crédits] ⓘ |
| ○ MAGRE2103 | Séminaire d'accompagnement des stages d'enseignement | Julie Louette | |
| ○ MAGRE2102 | Stages d'enseignement | Julie Louette (coord.) | |

COMM2A - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de l'AESS sont définies par le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Ces conditions d'accès doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Maîtrise de la langue française](#)
- [Inscription en allègement](#)
- [Ouverture aux adultes](#)
- [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès générales

Conformément à l'article 113 §2. du décret, l'accès aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) est réservé aux porteurs :

- d'un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté française
- ou d'un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté germanophone, en Communauté flamande, ou par l'Ecole royale militaire et jugé similaire par les autorités académiques,
- ou d'un grade académique étranger [reconnu équivalent](#) en application de ce décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les étudiants inscrits en fin d'un cycle de master en 120 crédits au moins auprès d'un établissement en Communauté française, peuvent s'y inscrire simultanément aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement supérieur (AESS). Toutefois, les étudiants

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) mène à l'obtention d'un titre d'agrégé.

La [Réforme des Titres et Fonctions](#), en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

Le programme se partage entre plusieurs types d'activités en pédagogie active : des séminaires en petits groupes interdisciplinaires ou intradisciplinaires, des cours magistraux, du micro-enseignement et une variété de stages (observation de pratiques enseignantes dans des classes, immersion durant 2 ou 3 journées dans une institution scolaire, pratiques d'enseignement en duo ou solo dans différentes classes et diverses filières d'enseignement).

L'implication active de l'étudiant dans la construction de ses savoirs est particulièrement sollicitée dans la réalisation et l'analyse de ses stages, dans les séminaires organisés en petits groupes et d'une manière générale dans les travaux individuels et de groupe qui fondent l'évaluation de plusieurs enseignements.

La charge de travail liée à l'ensemble du programme et aux 50h de stages d'enseignement notamment est très importante. Tout est mis en œuvre pour accompagner au mieux l'étudiant.e mais cette formation exige toutefois un investissement conséquent sur une année académique. C'est notamment pour cette raison qu'il n'est pas conseillé de combiner cette formation avec la réalisation d'un autre programme (de plus de 30 crédits).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Plusieurs méthodes d'évaluation sont mises en œuvre dans ce programme :

- **L'évaluation continue** des productions/apprentissages de chaque groupe d'étudiants : présentations en public, animation de débats, rapports écrits, participation obligatoire et active à certaines unités d'enseignement;
- **L'évaluation individuelle** des apprentissages : via les examens écrits et oraux. La production de rapports de stage,... dans lesquels peuvent être évalués le recul critique mais aussi l'intégration dans un travail de groupe.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

La maîtrise approfondie de la langue française est indispensable tant à l'oral qu'à l'écrit pour pouvoir mener à bien son parcours.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

| | |
|--------------------------------------|---|
| Entité | |
| Entité de la structure | SSH/ESPO/AGES |
| Dénomination | Ecole d'agrégation en sciences sociales, économiques et juridiques (AGES) |
| Faculté | Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO) |
| Secteur | Secteur des sciences humaines (SSH) |
| Sigle | AGES |
| Adresse de l'entité | Chaussée de Binche 151 - bte M1.01.01 7000 Mons |
| Site web | www.uclouvain.be/ages |
| Responsable académique du programme: | Miguel Souto Lopez (https://uclouvain.be/repertoires/miguel.souto) |
| Jury | |
| | <ul style="list-style-type: none">• Présidente de jury: Géraldine André (https://uclouvain.be/repertoires/geraldine.andre)• Secrétaire de jury: Julie Louette (https://uclouvain.be/repertoires/julie.louette) |
| Personne(s) de contact | |

- Gestionnaire administrative de programme: Valérie Dupont (<https://uclouvain.be/repertoires/valerie.dupont>)
- Informations pour les futurs étudiants (Nicolas Hurtado de Jesus - tél. +32 (0)65 323 327): info-mons@uclouvain.be